

Introduction

Le présent document a été réalisé avec le soutien de l'initiative du gouvernement du Canada, « Horizon le Monde », en particulier celui du Fonds de coopération scientifique et technologique avec le Japon, un programme d'encouragement à la collaboration canado-japonaise pour les sciences et la technologie (S-T). Ce document est destiné à aider et à orienter les entreprises et les chercheurs conscients des avantages de la collaboration avec le Japon. Une meilleure connaissance des règles et des pratiques qui régissent la propriété intellectuelle au Japon devrait permettre aux Canadiens de prendre des décisions en toute connaissance de cause et de limiter les possibilités de malentendus entre partenaires canadiens et japonais.

L'économie mondiale est en pleine évolution. La mondialisation des marchés, un glissement vers le commerce des produits à forte concentration de savoir et le déclin de la valeur des produits de base dans le commerce font qu'il est aujourd'hui de plus en plus important de renforcer la compétitivité économique avec l'application de la S-T.

Par le passé, sa richesse en ressources naturelles a permis au Canada de bénéficier à la fois d'un fort avantage concurrentiel et de la stimulation nécessaire à sa croissance économique. Bien que les industries d'exploitation des ressources conserveront une place importante dans l'économie canadienne, la compétitivité du Canada dépendra de plus en plus de sa capacité d'appliquer la S-T à ces industries traditionnelles autant qu'aux secteurs de la fabrication de pointe.

Les échanges commerciaux bilatéraux du Canada avec les pays de la région du Pacifique dépassent aujourd'hui ses échanges avec l'Europe. Plus de la moitié de ces échanges avec l'Asie s'effectuent avec le

Japon, pays dont le succès économique découle directement de son exploitation de la nouvelle technologie industrielle.

A l'heure actuelle, le degré de collaboration entre le Canada et le Japon en matière de recherche ne correspond ni aux possibilités technologiques du Japon ni à l'importance de ce pays pour le Canada en tant que partenaire commercial. Le Fonds de coopération scientifique et technologique avec le Japon a été créé pour améliorer les compétences scientifiques et technologiques du Canada grâce à une intensification de sa collaboration avec le Japon d'une manière bénéfique aux deux pays. Il a été mis en place afin de promouvoir le développement en commun de la technologie et de favoriser la création d'associations stratégiques dans les secteurs de l'économie canadienne.

De son côté, le Japon a mis en œuvre, ou est en train de mettre en œuvre, des programmes ouverts à la collaboration extérieure, tels le Programme de la science des frontières humaines, le Programme pour les systèmes de fabrication intelligents, le Centre international pour les supraconducteurs à haute température ainsi qu'un certain nombre d'autres programmes d'échanges et de visites de chercheurs.

Dans toute collaboration avec le Japon, ou avec tout autre concurrent national ou international, les entreprises canadiennes doivent soigneusement sélectionner les compétences et les technologies qu'elles communiquent à leurs partenaires. Elles doivent mettre au point des mesures de protection contre les transferts d'information involontaires ou officieux. Autrement dit, ces entreprises doivent protéger la valeur de leur propriété intellectuelle tout en la développant et en la partageant.